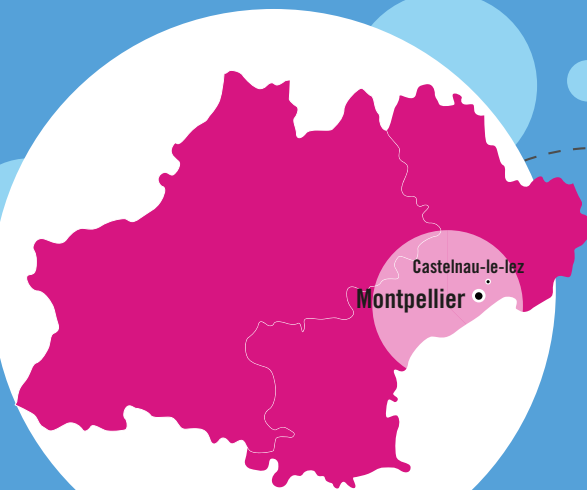


LE CRIP SON EQUIPE

- **Formateurs/trices**
- **Éducatrice spécialisée Éducatrice**
- **Technique Spécialisée**
- **Enseignants en Activité Physique Adaptée (APA)**
- **Médecin**
- **Infirmière**
- **Ergothérapeute**
- **Psychologue**
- **Assistants de service social**
- **Neuropsychologue**
- **Secrétaires**
- **Orthophoniste**



UGECAM OCCITANIE | Carole GREZES - infographiste | photos : freepik | C-F-Tripique I-DYS-PRO - V6 août 2026 | Ne pas jeter sur la voie publique



CONTACTEZ-NOUS

04 67 33 18 00

Contacts
idypro.crip@ugecam.assurance-maladie.fr

Myriam HOMBERT
myriam.hombert@ugecam.assurance-maladie.fr
04 67 63 75 53



435 avenue Georges Frêche
CS 10010
34173 Castelnau-le-Lez Cedex



WWW.GROUPE-UGECAM.FR/CRIP



**Dispositif
d'accompagnement 16 - 25ans
ayant un trouble Dys**



Vous avez un trouble “DYS”

Troubles spécifiques
des apprentissages,
du langage et
de l'attention ?

LE CRIP vous propose

Dès 16 ans et jusqu'à 25 ans

Pour une période allant jusqu'à 25 mois
(en 2 phases)

Un accompagnement adapté pour :

- Évaluer vos besoins
- Apprendre à valoriser vos compétences
- Construire votre projet socio-professionnel
- Favoriser une inclusion en partenariat avec les centres de formation et entreprises



I-DYS-PRO SES OBJECTIFS

REMOBILISER
vos compétences clés et
vos habiletés sociales.

DÉVELOPPER
votre autonomie et favoriser
la prise d'initiative.

GUIDER
l'émergence de votre projet d'insertion
socio-professionnelle co-construit.

ACCOMPAGNER
la démarche de vérification de votre
projet.

CO-DÉFINIR
les étapes nécessaires à la
concrétisation de votre projet.

METTRE EN OEUVRE
votre projet en partenariat avec les
centres de formation et les entreprises
impliqués.

PARCOURS

01
Accueil
Evaluation
des besoins



02
**Habiletés
sociales**
Dynamique
de groupe



03
Compensation
du handicap
Estime de soi



04
**Projet
professionnel**
Construction
et vérification
en entreprise



05
Remobilisation
compétences-clés



06
Sécurisation
Accompagnement
vers et dans la
formation et
l'emploi



PHASE 1 | jusqu'à 10 mois

PHASE 2 | jusqu'à 24 mois